



Formulaire de demande de PIIA

1. Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :		
Nom de famille (lettres moulées) :	Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :

*N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande.

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :		
Nom de famille (lettres moulées) :	Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :		
Ville :	Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :

3. Localisation des travaux

Adresse :	
Numéro de lot (X XXX XXX) :	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX) :

4. Renseignements relatifs à la demande

Usage principal	☐ Résidentiel	☐ Commercial	☐ Industriel
	☐ Institutionnel	☐ Agricole	☐ Mixte
Type de projet :	☐ Nouvelle construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Affichage ☐ Aménagement extérieur ☐ Autre : _____		

Description détaillée du projet :

5. Documents et renseignements joints à la demande

- ☐ Une justification écrite de la pertinence du projet en lien avec les critères d'évaluation pertinents avec la demande de PIIA
- ☐ Une série de photographie du bâtiment ou du site, ainsi que de tout bâtiment à proximité, afin de montrer toute élévation visible de la voie publique, les éléments architecturaux dominants, l'état du terrain ainsi que les vues ou percées visuelles d'intérêt
- ☐ L'état du terrain et les aménagements existants et projetés

Dans le cas d'une demande concernant la construction, de l'agrandissement et du déplacement d'un bâtiment :

- ☐ Un plan d'implantation

Le plan d'implantation doit comprendre les renseignements requis à l'article 32 du Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

- ☐ Un plan à l'échelle de l'aménagement du site

Le plan à l'échelle de l'aménagement du site doit comprendre les renseignements requis à l'article 104 du Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Dans le cas d'une demande concernant la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment :

- ☐ Des élévations détaillées, de même que les matériaux de revêtement extérieur et leurs couleurs, la forme, le type et les dimensions des ouvertures, de même que tout détail relatif à l'apparence extérieure du bâtiment.
Cette exigence ne s'applique toutefois pas lorsque les travaux ne visent que la modification du revêtement extérieur.
- ☐ Des échantillons des couleurs et des matériaux de revêtement de toiture et de revêtement extérieur proposés.
- ☐ Un montage de photos en couleur et à l'échelle, comprenant l'élévation du bâtiment proposé au centre et au moins les bâtiments voisins existants de part et d'autre du nouveau bâtiment.

Dans le cas d'une demande concernant l'aménagement ou la modification d'une aire de stationnement :

- ☐ Des illustrations montrant des vues en perspective du stationnement, son intégration sur le terrain où il est situé, de même que par rapport aux propriétés adjacentes.

Dans le cas d'une demande concernant un déblai ou un remblai :

- ☐ Un plan montrant les niveaux d'excavation et le nivellement proposé avec le pourcentage des pentes naturelles et projetées.
- ☐ Des illustrations montrant des vues en perspective du terrain à partir de la rue et son intégration par rapport aux propriétés adjacentes.

Dans le cas d'une demande concernant l'abatage d'arbres :

- ☐ Un plan localisant les aires boisées et les aires à déboiser en indiquant leur superficie, de même que le nombre d'arbres maintenu et le nombre d'arbres à abattre.
- ☐ Les motifs justifiant la source de nuisance que constitue l'arbre à abattre, le cas échéant.

Dans le cas d'une demande concernant la création d'une nouvelle rue, le prolongement ou le bouclage d'une rue existante :

- ☐ Une description détaillée des mesures visant à atténuer les impacts sur le milieu environnant, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'érosion et la protection des milieux sensibles.
- ☐ Une description détaillée des déblais et remblais requis.
- ☐ Le plan projet de lotissement doit illustrer les lots projetés aux abords de la rue projetée.

* Vous devez soumettre les plans et documents requis en format PDF, ainsi qu'en copie papier.

6. Conditions particulières

Toute demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doit respecter les objectifs et critères édictés au *Règlement sur les PIIA* en vigueur.

L'approbation d'une demande de PIIA se fait par l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

7. Signature

Le requérant d'une demande de PIIA, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par cette demande, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes. Il comprend que les frais d'étude doivent être payés lors du dépôt de la demande et qu'ils sont non remboursables, peu importe la nature de la décision du Conseil municipal.

Signature du requérant :

Date (aaaa-mm-jj) :

Veuillez nous faire parvenir votre demande de permis au bureau municipal au 65, rue Lessard ou par courriel à urbanisme@matha.ca. Au besoin, contactez-nous au 450-886-3867.